



Horaire d'ouverture des services administratifs  
Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00  
Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h00

Service Urbanisme

Arrêté numéro 63/SU/2024 portant retrait de l'arrêté numéro 44/SU/2024 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Salazie

Le Maire de la Commune de Salazie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L. 153-44,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 24 mai 2022 par délibération du Conseil Municipal n°2022-CM/044,

Vu l'arrêté numéro 44/SU/2024 en date du 12 avril 2024, prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Salazie,

Considérant que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est actuellement en révision,

Considérant les points abordés lors des rencontres territoriales entre la Région et la Commune,

Considérant que la suppression de certains emplacements réservés serait de nature à compromettre la réalisation des projets communaux,

Considérant que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative de Madame le Maire.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté numéro 44/SU/2024 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Salazie est retiré.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion.

Fait à Salazie, le 16 MAI 2024

Madame le Maire de SALAZIE  
  
S. PAPAYA

1, Place Théodore Simonette 97433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00; Fax : 02 62 47 60 06; Courriel : [infos@ville-salazie.fr](mailto:infos@ville-salazie.fr)

[www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)

